

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix-sept juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mr BOUCHET Vincent, Mme Marina SCACHE, Mr Michel NORE, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mr Hervé BRUN.

Ayant donné pouvoir : Mr LE FLOCH Christophe a donné pouvoir à Mr Vincent BOUCHET, Mme Adeline CORSI a donné pouvoir à Mme Marina SCACHE, Mme ANDANSON Sylvie a donné pouvoir à Michel NORE et Mr Patrick CHALARD a donné pouvoir à Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle.

Excusé : Mr Clément CORSI

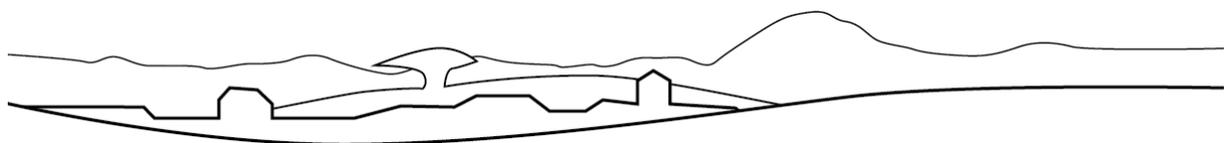
Mme Marina SCACHE a été élue secrétaire.

I - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 6 MAI 2019 :

Le compte-rendu de la séance du 6 mai 2019 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II – DELEGATIONS :

- SIAD : le comité syndical s'est réuni le 12 juin à Thuret. Quelques communes dont Thuret ont tardé à régler leur part correspondant au solde négatif de l'actif du syndicat pensant que les communes adhérentes paieraient directement la différence entre l'actif et le passif. Or, le versement par RLV de la part correspondant au solde positif du passif du syndicat n'interviendra qu'après sa dissolution.
Le nouveau fonctionnement avec le CIAS de RLV convient aux usagers pour qui le changement n'a pas été compris mais n'a pas eu d'incidence sur leur quotidien.
Le dernier comité syndical du SIAD aura lieu au mois de septembre.
> COMMUNIQUER pour que les habitants de Thuret concernés utilisent le service.
- Conseil d'école - réuni le 6 juin à l'école Marcel Balny :
133 élèves sont attendus à la rentrée de septembre 2019 avec maintien des 6 classes. La répartition des élèves par classe n'a encore pas été décidée par les enseignants.
Bilan des différentes actions : Streets art, Hip Hop, visites Clermont et Riom, USEP/course d'orientation.



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 17/06/2019

Demandes d'une ATSEM dans la classe des MS-GS jusqu'à 11h30 et l'après-midi, d'un dispositif pour garer les vélos et de la fermeture à clé du portail avec visiophone.

> Réponse aux demandes et organisation de la rentrée 2019/2020 lors du prochain conseil municipal.

- EPF smaf : prochaine réunion le 25 juin
- SBA : prochaine réunion le 22 juin

III – AVANCEE DES DOSSIERS ET DES COMMISSIONS :

- Finances :

DECISION MODIFICATIVE :

Des ajustements sur le budget général sont nécessaires :

- Budget GENERAL - Crédits insuffisants au compte 673 :

Article 6531

- 600 €

Article 673

+ 600 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** les décisions modificatives présentées par Monsieur le Maire.

NON VALEURS :

Suite vraisemblablement à une erreur de versement, deux familles sont redevables de quelques centimes sur de la facturation ALSH :

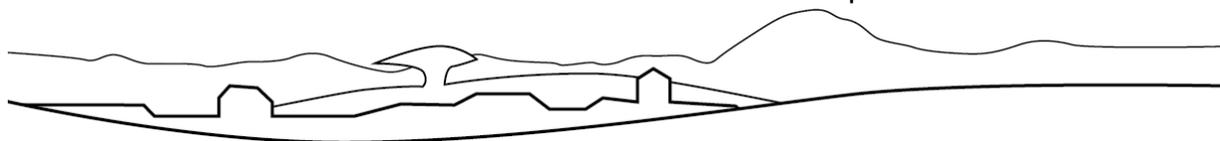
- 0.01 € pour Mr et Mme FAURE (octobre 2018)
- 0.30 € pour Mr et Mme NOBLE (janvier 2019)

Pour ces deux dossiers, les services de la Trésorerie d'Aigueperse ne recouvriront pas ces sommes, elles doivent donc être inscrites en non-valeur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** de prendre en non-valeur les deux titres susvisés.
- **DIT** que la somme correspondante à ces non-valeurs soit **0.31 €** sera mandatée sur le compte 6541.

- Personnel : l'organisation pour la rentrée scolaire de septembre 2019 est en cours avec la volonté de pérenniser les emplois d'animation du Pôle Enfance en considérant toutefois les heures TAP en heures complémentaires. La



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 17/06/2019

création des postes correspondants sera arrêtée par délibération au prochain conseil. Concernant le poste d'agent maternel, l'incertitude demeure quant à son renouvellement.

HEURES COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL :

Il est nécessaire d'accorder des heures complémentaires à :

- Madame Cécile GAUTHIER réalisées sur des remplacements durant l'année scolaire 2018/2019 – **17 heures**
- Madame Véronique GUIDOT réalisées sur des remplacements durant l'année scolaire 2018/2019 – **8 heures**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le paiement des heures complémentaires pour Mmes GAUTHIER et GUIDOT sur la paie du mois de juin 2019.
- **DIT** que les crédits seront prévus aux articles 6411 et 645 du budget 2018.

• Aménagement des villages :

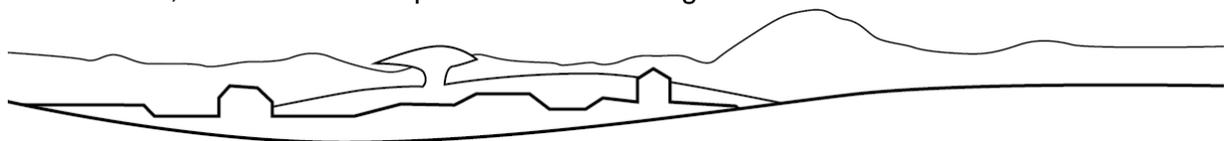
- Point sur la vente de la gare : l'EPF-smaf, à qui la commune de Thuret a confié l'acquisition de ce bien, a visité les locaux avant l'examen du dossier en commission.
> A VENIR : sécurisation du site et travaux d'étanchéité du toit
- Cœur de bourg : 2 réunions de travail, dont une avec l'ABF, ont permis d'affiner le projet notamment les espaces et revêtements sur la place de l'église. Un diagnostic archéologique doit être réalisé.
A VENIR : dépôt d'ici fin juillet du permis d'aménager auprès de l'ADIT pour instruction.

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX TÉLÉCOMS PLACE DE L'EGLISE :

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir l'enfouissement des réseaux de télécommunications cités ci-dessus en coordination avec les réseaux électriques.

Un avant-projet des travaux a été réalisé par le SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ÉLECTRICITE et de GAZ du PUY-de-DOME, auquel la Commune est adhérente. En application de la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux télécoms signée le 7 juin 2005 et de ses avenants n°1 et 2 signés respectivement le 15 septembre 2010 et le 21 mars 2016 entre le S.I.E.G. - LE CONSEIL DEPARTEMENTAL et ORANGE, les dispositions suivantes sont à envisager :

- La tranchée commune en domaine public est à la charge de la Commune et notamment la sur largeur de fouille nécessaire à l'enfouissement du réseau Télécom, dont le montant est estimé à 6 378,00 € H.T., soit 7 653,60 € T.T.C.
- La tranchée commune en domaine privé est à la charge du SIEG.
- L'étude, la fourniture et la pose du matériel du génie civil nécessaire à



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

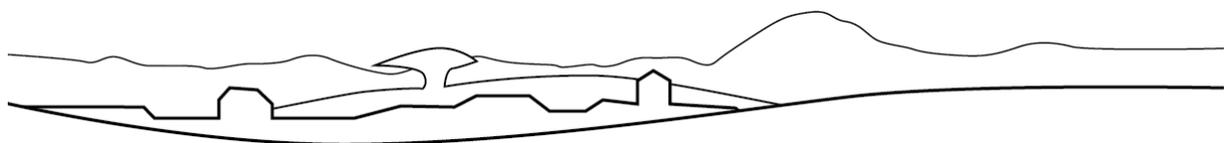
Séance du 17/06/2019

- l'opération, réalisées par le S.I.E.G. en coordination avec les travaux de réseau électrique, sont à la charge de la Commune pour un montant de 14 000,00 € H.T., soit 16 800,00 € T.T.C. à l'exception des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) qui sont fournies par les services d'Orange.
- Orange réalise et prend en charge l'esquisse de l'étude d'enfouissement, l'étude et la réalisation du câblage, la fourniture des chambres de tirage (corps de chambre, cadre et tampons) sur le domaine public, la dépose de ses propres appuis.
 - Depuis le 1^{er} janvier 2016, le Conseil Départemental finance à hauteur du taux FIC de la commune, pondéré par son coefficient de solidarité, le coût hors taxe des travaux restant à la charge communale, dans la mesure où la commune aura inscrit ces travaux dans sa programmation FIC demandée pour le 31 décembre de chaque année. Ces travaux seront considérés alors comme le projet prioritaire de la commune pour la période concernée. Il est précisé que la commission permanente du Conseil Départemental prononcera une décision individuelle pour chaque opération concernée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **DECIDE :**

- d'approuver l'avant-projet des travaux d'enfouissement du réseau télécom présenté par Monsieur le Maire.
 - de prendre en charge dans le cadre de la tranchée commune en domaine public sur une largeur de fouille estimée à 6 378,00 € H.T., soit 7 653,60 € T.T.C.
 - de confier la réalisation des travaux d'étude, de fourniture et pose du matériel de génie civil au S.I.E.G. du PUY-DE-DOME.
 - de fixer la participation de la Commune au financement des dépenses de génie civil à 14 000,00 € H.T. soit 16 800,00 T.T.C. et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du relevé métré définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention particulière d'enfouissement des réseaux de télécommunications relative à ce chantier.
 - de prévoir à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.
- Ma commune au naturel : visite du jury fixée au 18 juin à 11h.
- Bâtiments communaux : réception des travaux Cocon de la salle des fêtes le 18 juin à 9h.
 - Assainissement :
 - Certains articles du règlement du SPANC sont à revoir avant le renouvellement du contrat d'affermage avec la SEMERAP.
 - Une nouvelle visite de la station d'épuration de Chassenet a eu lieu le 12 juin. 2 points restent en suspens : la différence entre les débits d'entrée et sortie et une cinquantaine de roseaux qui n'a pas pris. Une réunion de chantier est prévue fin juin/début juillet pour la levée des réserves.



**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 17/06/2019

IV – RGPD :

Une réflexion est engagée pour le choix du D.P.D. (délégué à la protection des données) un élu, un technicien (en interne ou mutualisé) ou un organisme extérieur.

V – QUESTIONS DIVERSES :

- Une formation sur la qualité de l'air intérieur est proposée par l'Adhume le mercredi 19 juin de 9h à midi à Maringues.
- Un particulier demande de pouvoir récupérer du sable stocké à côté de la station d'épuration de Chassenet. Le conseil municipal accepte toute demande identique dans la limite d'un mètre cube.
- Hervé BRUN signale une grosse présence de ragondins à proximité du Buron, du Ris et de Pré Franc.
- L'organisation du 13 juillet est à finaliser pour l'animation Partir en Livre par les bénévoles de la bibliothèque et pour l'apéritif et feu d'artifice par la municipalité.

